

MM, le 15/12/2008

Propriétés des indicateurs selon Atkinson et *alii*, 2005

Les auteurs distinguent 6 propriétés que doit avoir chaque indicateur social, et 3 pour l'ensemble du portefeuille d'indicateurs, dans le cadre des indicateurs européens d'inclusion sociale. Ces préconisations peuvent s'appliquer plus généralement aux indicateurs sociaux, et à des échelons géographiques de comparaison différents :

- 1- Chaque indicateur doit saisir l'essence du problème et avoir une interprétation claire et partagée
- 2- Chaque indicateur doit être robuste et statistiquement validé
- 3- Chaque indicateur doit être sensible aux interventions de politique publique, sans pouvoir donner lieu à manipulations
- 4- Un indicateur doit être mesuré d'une façon suffisamment comparable dans tous les états membres, et être compatible avec les normes internationales.
- 5- Un indicateur doit être régulièrement actualisé et être révisable.
- 6 - La mesure d'un indicateur ne doit pas être une charge excessive pour les états membres, les entreprises et les citoyens
- 7- Le portefeuille d'indicateurs doit être équilibré, représenter le phénomène étudié dans toutes ses dimensions
- 8- Les indicateurs doivent être cohérents, et le poids de chacun dans le portefeuille doit être proportionné
- 9- L'ensemble doit être aussi transparent et accessible que possible pour les citoyens.